



**CONSEIL D'HABITANTS N° 2 - SECTEUR NORD
THEMATIQUE URBANISME ET TRANSITION ECOLOGIQUE
15-10-2024
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Adjointe de quartier : ROCHEFORT Alfred

Elus présents : Nathalie LANDEZ, Mehdi MESSAI, Jean-Noël MICHE, Abdelhak ALI KHODJA

Services et partenaires présents : Raphaëlle BISIAUX (Service urbanisme de la ville, La Brigade verte, Samia BOUNOUAR (Responsable Propreté secteur Stains).

Référente cabinet : TUIL Romane

Ordre du jour :

1. Introduction par l'adjoint de quartier du secteur Nord Alfred Rochefort.
 2. Echanges avec la salle et synthèse des échanges et pistes d'action.
-

1. Introduction par l'Adjoint de quartier du secteur Nord.

Introduction et Présentation des Enjeux : Alfred ROCHEFORT, adjoint de quartier
Secteur Nord a présenté les objectifs du Conseil d'Habitants et rappel des thématiques à aborder.

2. Echanges avec la salle et synthèse des échanges et pistes d'action.

- Composteurs mis à disposition par Plaine commune:
 - Composteurs collectifs dans les parcs.
 - Composteur individuel dans les jardins ainsi que des lombricomposteurs sont également disponibles avec la possibilité de bénéficier d'une formation gratuite pour les utiliser.
- Les colonnes à verres :
 - Pour des raisons comptables les colonnes à verre ont été arrêtées, il a été mis à la place des colonnes aériennes. La qualité du tri est plus qualitative. Un bilan des apports volontaires pourra être transmis aux habitants. Des sondes pourraient-être installées dans les colonnes à verre pour signaler quand les bacs à verre sont pleins. Un passage plus régulier pour vérifier si les colonnes à verres sont pleines est demandée.
- Proposition de consignes d'emballage chez les commerçants:
 - Cela contribuerait à la réduction des déchets. Il serait nécessaire que les commerçants s'engagent à appliquer cette démarche, en proposant un système de consigne pour les emballages, incitant ainsi les clients à retourner leurs contenants. Par ailleurs, un arrêté municipal oblige déjà les commerçants à



maintenir la propreté du trottoir devant leur établissement.

- Réglementation générale : Sur le plan réglementaire, tous les acteurs institutionnels, commerciaux et associatifs sont tenus de respecter les obligations de tri des déchets.
- La récupération des mégots :
 - Mise en place par Plaine commune de cendriers pédagogiques, des cendriers de rues.
- Les encombrants :
 - Tous les 15 jours le mercredi de 2 à 3 fois par mois.
- Le tunnel de la gare :
 - Ne dépend pas de la ville de Stains mais de Pierrefitte. C'est un cantonnier de Pierrefitte qui a en charge le nettoyage de ce tunnel.
 - Plaine commune travail avec la SNCF sur ce sujet.
- Les câbles électriques au sol et dans les arbres :
 - Rue Jean Jaurès, Rue Marthe, Rue de la Paix, Rue des Fleurs, Rue du Bel-Air.
- Proposition de faire un marquage au sol dans les quartiers pavillonnaires pour tester.
- Les travaux de voirie, les réfections de chaussées :
 - Les travaux de voirie sont financés par l'EPT (Établissement Public Territorial) Plaine Commune, qui en est également responsable. Dès le début du mandat, il avait été décidé de rénover les rues du quartier nord de la ville de Stains, notamment les secteurs de l'Avenir et du Maroc. Les chaussées ont été classées en trois catégories : rouge (très mauvais état), orange (état moyen) et vert (très bon état). L'objectif était de prioriser les voiries en mauvais état au début du mandat, puis de s'attaquer progressivement aux autres. Toutefois, Plaine Commune a fait le choix de commencer par les voiries en bon état, car cela coûte moins cher. Cette décision a été un enjeu politique, car l'EPT avance l'argument des dépenses liées aux Jeux Olympiques, ce qui a limité les financements. Parmi les travaux réalisés en 2024, on peut citer la rénovation de la chaussée Nina Simeone, la réfection de la rue de Saint-Ouen, ainsi que des travaux d'éclairage public rue Charles Perrin et la requalification du Parc Francis Auffray.
 - En ce qui concerne les rues Kléber Albouy et Clément Lécuyer, la ville a demandé à Plaine Commune de mettre en place un réseau séparatif pour l'assainissement. Aucun projet de requalification des voiries ne pourra être envisagé tant que les réseaux d'assainissement ne sont pas réhabilités. En 2025, des études pourraient être relancées après un arrêt du projet par Plaine Commune, avec une nouvelle mobilisation des habitants. Ces rues restent néanmoins une priorité. Il est attendu



des réponses concrètes avec les plans des travaux réalisés et les rues achevées.

- La rue Parmentier présente un problème avec des plaques d'égout qui s'effondrent.
 - La rue Marthe est confrontée à un stationnement gênant qui entrave le passage des camions-bennes.
 - Il est demandé d'améliorer la communication concernant les travaux en cours ou à venir.
- Elagage des arbres :
 - Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur l'ensemble des arbres de la ville. Il reste encore 64 arbres à abattre prochainement, et une campagne de plantation est prévue jusqu'à la fin de l'année 2024.
 - Parc Francis Auffray : les arbres ne sont pas élagués et il y a beaucoup d'ordures au pied des arbres.
 - Rue Emile : présence de racines sur les trottoirs et de feuilles mortes. Plaine commune indique que la balayeuse passe le jeudi après-midi dans la rue.
- Le chauffage :
 - La chaufferie, située dans le bâtiment de la Poste, chauffe à la fois la Poste et la salle municipale (mairie annexe) voisine. Hors la chaufferie est souvent défectueuse. Cela fait qu'à chaque hiver, les réunions se déroulent souvent avec les manteaux, car la température reste insuffisante.
- Chemin latéral nord :
 - Projet de fresque avec les écoles primaires.
 - Des armes, des gravats et divers déchets ont été retrouvés sur le site.
- Piscine municipal René Rousseau :
 - Le terre-plein situé en face de la piscine, utilisé lors des activités, est souvent occupé par des véhicules en stationnement. Cela gêne la visibilité pour les riverains, qui ne peuvent pas voir correctement. Il pourrait être envisagé de mettre en place des bacs de fleurs ou une colonne aérienne pour empêcher les stationnements sur cette zone.
 - Par ailleurs, il serait utile d'ajouter un panneau "Cédez-le-passage", car la priorité n'est pas clairement définie, et le marquage au sol est difficilement visible.